



Délai légal pour envoyer ses conclusions responsives.

Par **gquinton**, le **30/01/2008** à **09:11**

Bonjour,

J'ai déposé une plainte auprès du Tribunal d'instance contre ma propriétaire.

Après la première audience le 20 novembre 2007 , reportant l'audience au 5 février 2008, j'ai du fournir à l'avocate de la partie adverse mon dossier détaillant mes doléances et les pièces que je compte faire valoir pour obtenir gain de cause (un délai max de 2 semaines m'a été demandé)

L'avocate ne nous a envoyé ses "**conclusions responsives**" qu'une semaine avant la tenue de l'audience, ne nous laissant que peu de temps pour affiner notre défense en fonction de ses éléments à elle

Donc:

N'y avait-il pas un délai sous lequel nous devions recevoir ses conclusions?

Si oui quel est-il?

Et si ces conclusions devaient être rendu à plus d'une semaine avant l'audience, quel recours avons nous?

Comment le faire valoir?

Merci pour vos conseils